



## Extrait du Registre des délibérations du Comité syndical

### Séance du 12 décembre 2017

Délégués syndicaux en exercice : 45

**Le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANCON, sous la présidence de Mme Catherine THIEBAUT, Présidente**

#### Etaient présents :

**C.A.G.B :** ALLEMANN Frédéric ; AVIS André ; BARATI-AYMONIER Sorrour suppléante de STHAL Rémy ; BARTHELET Catherine ; BIZE Thibaut ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; DEVESA Cyril ; EL YASSA Myriam suppléante de ANDRIANTAVY Anne-Sophie ; FALCINELLA Béatrice ; FELICE Alain ; FIETIER Vincent ; GALLIOU Françoise ; JACQUIN Denis ; JAVAUX Thomas ; LEGAIN Olivier ; LETHIER Michel ; LOPEZ François ; MAURICE Yves ; MOUGIN Philippe ; POUJET Yannick ; THIEBAUT Catherine  
**C.C.L.L :** DAUDEY Pierre ; DUCRET Sylvain ; MAMET Gérard ; MARESCHAL Claude suppléant de EDME Philippe ; MONIOTTE Jacques ; QUETE Gérard ; STADELMANN Jean-Claude  
**C.C.V.M :**

#### Etaient excusés :

**C.A.G.B :** CANAL Jacques ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; RUTKOWSKI Serge ; M STHAL Rémy  
**C.C.L.L :**  
**C.C.V.M :** MORALES Roland

**Secrétaire de séance :** MAURICE Yves

#### Procuration de vote :

**Mandants :** PROST Jean-Paul ; VIGNOT Anne  
**Mandataires :** STADELMANN Jean-Claude ; ANDRIANTAVY Anne-Sophie

**Objet :** Signature des nouvelles conventions avec les Eco-organismes gérant la filière DEA et DDS à compter du 1er janvier 2018

**SIGNATURE DES NOUVELLES CONVENTIONS**  
**AVEC LES ECO-ORGANISMES GERANT LES FILIERES DEA ET DDS**  
**A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2018**

**Rapporteur** : Monsieur Yannick POUJET, Délégué Syndical du SYBERT

Les filières DEA (Déchets d'Équipement d'Ameublement) et DDS (Déchets Diffus Spécifiques) sont gérées au niveau national par des éco-organismes : ECO MOBILIER pour le premier flux et ECO DDS pour le second.

Ces éco-organismes sont désignés par les Pouvoirs Publics et obtiennent, en règle générale, des agréments ministériels pour une durée de 5 ans.

Ces agréments arrivent à échéance au 31 décembre 2017 et des concertations nationales sont en cours actuellement pour désigner les futurs éco-organismes.

Le SYBERT devra signer prochainement une nouvelle convention, élaborée au niveau national, avec chaque futur éco-organisme désigné par les Pouvoirs Publics.

**Afin d'assurer une continuité du service au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le Comité Syndical se prononce favorablement, à l'unanimité :**

- **sur le renouvellement des conventions avec les éco-organismes gérant les filières DEA et DDS,**
- **sur l'autorisation donnée à Madame la Présidente ou son représentant à signer les nouvelles conventions avec les futurs éco-organismes en charge des filières DEA et DDS pour la nouvelle période 2018-2022.**



Pour extrait conforme,  
La Présidente du SYBERT,  
Catherine THIEBAUT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

